

Les coopératives agricoles dans la transition agroécologique



PETEL TIMOTHÉE¹
Juillet 2015

Pour que la Terre tourne plus JUSTE !

Avec le soutien de: 
FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

¹ Volontaire à E&F, Timothée Petel est en voie d'achever un master de bio-ingénieur (option sciences agronomiques) à l'Université Libre de Bruxelles

A l'heure où l'agroécologie commence à être reconnue comme alternative crédible au Nord comme au Sud, plusieurs chercheurs, agriculteurs et techniciens agricoles se posent la question de la transition agricole qui se fera de manière progressive et discontinue. Nécessitant une conversion des exploitations mais aussi une réorganisation des filières, du territoire et du système agroalimentaire, l'agroécologie implique tous les acteurs du développement agricole et rural. Les coopératives agricoles, acteurs majeurs de l'agriculture familiale en Europe, ont aussi un rôle à jouer dans la transition agroécologique de l'agriculture européenne. Reste à voir quelle sera la nature de leur implication dans cette transition...

De nombreux observateurs s'accordent pour dire que le système agricole actuel est obsolète et s'enferme dans des impasses agronomiques et économiques intolérables à long terme. L'agriculture conventionnelle a pour objectif l'augmentation de la productivité du travail qui est prioritaire sur celle de la terre, du capital et globalement de l'énergie. Elle est basée sur divers principes comme l'utilisation de variétés productives associées à des intrants chimiques, la mécanisation et la standardisation des techniques et du matériel ou encore les économies d'échelle et l'uniformisation de la production agricole. Cet objectif a d'ailleurs été réalisé, la productivité à l'échelle européenne augmentant depuis 60 ans et le nombre d'agriculteurs ayant fortement diminué (Caplat, 2014). Cependant, ce modèle d'agriculture n'est tout simplement pas viable et, comme le rappelle Visser

(2011), débouche sur des crises à la fois écologiques (dégradation des écosystèmes, surconsommation des ressources,...), économiques (à la fois pour les agriculteurs mais aussi les Etats) et sociales (exode rural et abandon du métier de fermier).

Différents modèles d'agriculture ont ainsi été développés pour faire face aux futurs changements. L'agroécologie fait partie de ces différents courants défendant une agriculture plus durable. A la fois discipline scientifique, pratique agricole et mouvement social, elle s'oppose au système agricole dominant qui atteint peu à peu ses limites. Le développement de l'agroécologie est, pour le moment, freiné par le verrouillage qui encadre l'agriculture conventionnelle. La transition agroécologique se fait, et se fera, donc de manière progressive et discontinue. Elle nécessite une conversion des exploitations, mais aussi une réorganisation des filières, du territoire et du système alimentaire². Tous les acteurs du développement agricole et rural doivent ainsi être mobilisés.

Qu'en est-il des coopératives ? Celles-ci représentent aujourd'hui des acteurs majeurs du monde agricole. Ces structures rassemblent différents adhérents autour d'un projet commun. Leurs rôles sont multiples : conseils et services pour les adhérents, négociations avec les différents acteurs de la filière agricole, acquisition de

² La notion de système alimentaire désigne les réseaux globaux de production, distribution et consommation de biomasse, comestible et non-comestible, par les humains. Autrement dit, il s'agit du processus complet intervenant depuis la culture jusqu'à l'assiette du consommateur.

matériel agricole souvent coûteux,... Les coopératives sont ainsi des structures essentielles pour le maintien de l'agriculture familiale en Europe (Sneessens, 2014). Elles peuvent également jouer un rôle primordial dans la transition agroécologique de l'agriculture européenne, que ce soit à l'échelle de l'exploitation, de la filière ou du système alimentaire.

Comment les coopératives peuvent-elles être impliquées dans cette transition ?

1. Les coopératives agricoles : avantages et limites

Avant d'envisager le rôle des coopératives dans la transition agroécologique, il convient de rappeler leurs principes de base ainsi que les avantages et les coûts qu'elles présentent de façon générale.

Définition et principes de la coopérative agricole en Europe

D'après la déclaration de l'Alliance coopérative internationale³ (ACI), « une coopérative est une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs, au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et dont le pouvoir est exercé démocratiquement » (ACI, 1995).

Les 7 principes coopératifs définis par cette même ACI sont :

- 1) Adhésion volontaire et ouverte à tous
- 2) Pouvoir démocratique exercé par les membres (1 membre = 1 voix)
- 3) Participation économique des membres (avec une répartition des bénéfices au prorata des activités des membres).
- 4) Autonomie et indépendance
- 5) Education, formation et information
- 6) Coopération entre coopératives
- 7) Engagement vers la communauté

Des valeurs coopératives viennent compléter ces principes. Le mouvement coopératif est par exemple attaché aux notions de territorialité (une coopérative ne réalise ses actions que dans un territoire aux limites géographiques fixées) et de solidarité (entre ses membres et envers la communauté) (Coop FR, 2010).

Si les principes coopératifs sont clairement identifiés et observés par les coopératives du monde entier, les statuts juridiques varient selon les législations nationales (Sneessens, 2014). En Belgique, les coopératives sont sous forme de société coopérative (SC), un type particulier de société commerciale. En France, les coopératives sont basées sur le statut de coopération (fixé par une loi de 1947). Elles sont présentes sous différentes formes comme la société coopérative agricole (SCA) ou la société coopérative et participative (SCOP). En 2003, l'Union Européenne met en place un statut juridique de société coopérative européenne qui a surtout pour but de faciliter la transnationalisation des coopératives (Europa). Il est pour le moment peu utilisé dans le monde des coopératives agricoles en Europe.

³ L'alliance Coopérative Internationale est une association établie en 1895 dont le but est de faire avancer le modèle social des entreprises coopératives.

Avantages et coûts des coopératives agricoles⁴

○ Quels avantages ?

Comme le dit l'adage : « L'union fait la force ». Pour les agriculteurs, l'association en coopératives permet de dépasser les limites de leur exploitation individuelle - budget limité ou faible pouvoir de négociation par exemple -.

Un pouvoir de négociation pour réduire les coûts

L'avantage premier d'une coopérative réside dans son rôle d'intermédiaire entre les agriculteurs et leurs partenaires en amont et en aval des filières agricoles. Elle représente et défend ses coopérateurs grâce à un pouvoir de négociation rendu plus fort par l'union de ses membres. Ainsi, une coopérative permet d'assurer un meilleur accès aux ressources, de réaliser des économies d'échelle. Elle peut aussi non seulement réduire les coûts de transaction et les risques liés au marché mais aussi renforcer la position compétitive de ses membres par l'innovation tout en garantissant la qualité et la sécurité alimentaire (Bijman et al, 2012). D'une manière générale, les membres d'une coopérative se réapproprient une part plus importante de la valeur ajoutée dans la chaîne agroalimentaire.

Un partage du matériel coûteux et des activités lourdes

Grâce au partage de matériel commun, les agriculteurs peuvent profiter

⁴ Inspiré du power point de J.F. Sneessens, Coopération économique & Coopératives en agriculture, 2014.

d'équipements nécessitant des investissements lourds et spécifiques. La coopérative est aussi, pour eux, un moyen de s'allier dans des travaux collectifs en vue de mieux maîtriser les éléments naturels, comme par exemple la réalisation de canaux d'irrigation.

Une facilitation pour la transformation et le stockage

Les coopératives agricoles répondent aussi à des lacunes ou carences externes. Ce fut le cas à la fin du XIX^{ème} siècle, lorsque les coopératives installèrent des laiteries nécessaires au développement des exploitations laitières. La création mais surtout la détention d'outils de transformation ou de commercialisation permet aux agriculteurs de maîtriser, ensemble, la qualité de leurs produits qui dans certains cas sont périssables comme le lait. Grâce à des moyens de stockages et d'équipements adaptés, ces structures permettent aux agriculteurs membres de valoriser eux-mêmes leur produit et de capter une plus grande part de la valeur ajoutée de leur production.



Des formations et de la promotion

Une coopérative agricole a des avantages indirects liés à sa structure et à son fonctionnement. Une bonne organisation en coopérative augmente la capacité

d'action de ses adhérents concernant par exemple l'intégration d'un jeune agriculteur -aides et conseils- ou la promotion de leurs produits dans la région.

o **Quels coûts ?**

La structure coopérative entraîne certaines difficultés ou limites supplémentaires.

- Elle génère des coûts liés à son organisation (fonctionnement démocratique, formation de ses membres,...) et aux procédures de décision (lourdeur du processus, difficultés éventuelles de certaines décisions,...).
- Une coopérative peut devenir moins efficace par rapport à d'autres entreprises du secteur privé. En effet, certains adhérents peuvent voir la coopérative comme un acheteur de dernier ressort et lui fournir des produits de moins bonne qualité.
- Les coopératives ont également des difficultés à s'internationaliser pour faire face à la concurrence des plus gros acteurs.
- Enfin, les adhérents ont des exigences élevées par rapport à leurs dirigeants. Ces derniers doivent se montrer à la hauteur de leur fonction mais aussi faire preuve de courage et de crédibilité face à leurs propres pairs.

Les coopératives agricoles en Europe

Le mouvement est bien ancré dans les pays de l'Union Européenne. Pour preuve le chiffre d'affaire (CA) des groupes coopératifs dans le secteur agroalimentaire était de 136 milliards d'euros en 2011, ce qui représente 60% du CA des groupes non coopératifs. En comparaison ce chiffre tombe à 10 % en Amérique du Nord mais est de 84% en Asie (PWC, 2012).

L'importance des coopératives agricoles au sein de l'Union Européenne est variable. Elle varie selon les régions concernées. De manière générale, le mouvement coopératif est très peu développé dans les Nouveaux Etats Membres en partie à cause de leur histoire politique et sociale. La notion d'outil collectif rappelle les formes de collectivisation préexistantes avant l'effondrement des régimes communistes au début des années 1990. D'autre part, le rôle des coopératives dépend également du secteur agricole. Les différences sont principalement dues aux caractéristiques des produits agricoles et des processus de productions (Bijman et al, 2012).

Dans l'Union Européenne, plus de 300 mesures de politiques européennes, nationales et régionales ont été identifiées pour le soutien aux coopératives. De nombreuses mesures peuvent ainsi soutenir les coopératives qui bénéficient déjà d'une loi sur la coopération flexible, d'une imposition unique et de règles de concurrence clairement définies (Bijman et al, 2012). Il existe cependant de grandes différences entre les Etats membres et les différents secteurs.

2. Conditions et obstacles à la transition agroécologique

L'adoption de pratiques agroécologiques par les agriculteurs reste problématique en Europe. Les obstacles à la diffusion se situent au niveau des individus mais aussi à l'échelle des filières et du système agroalimentaire dans son ensemble (Bidaud, 2013). Il est donc nécessaire de prévoir une transition qui réponde à certaines conditions.

Pour rappel, l'agroécologie est à la fois un ensemble de pratiques agricoles, une

discipline scientifique alliant l'agronomie, l'écologie, la sociologie et l'économie, ainsi qu'un mouvement social rejetant le modèle conventionnel et industriel de développement agricole. Au fondement de l'agroécologie, se trouve le principe selon lequel l'activité humaine, notamment agricole, doit s'intégrer à l'écosystème en imitant ses fonctionnements plutôt que le modifier⁵.

Des conditions à la transition

Cette transition **agroécologique** sera d'autant plus robuste si elle respecte au moins trois conditions (Bidaud, 2013)

- La première est la progressivité du changement. La transition prend en effet du temps et se réalise par étapes. L'agriculteur doit repenser l'organisation et la configuration de son exploitation, un apprentissage complexe dans lequel il se retrouve souvent isolé. Il peine d'une part, à trouver des formulations générales d'action pour mettre en place des pratiques agroécologiques et d'autre part, à s'équiper avec un matériel adéquat, difficile à trouver.
- La seconde concerne l'implication dans des dynamiques collectives. Le changement de pratiques est plus facile pour un agriculteur si celui-ci est intégré dans un réseau ou un groupe visant une transition agroécologique. Les expérimentations collectives et les visites d'essais permettent aux adhérents d'acquérir des compétences méthodologiques et une certaine autonomie.

- La dernière concerne l'environnement institutionnel et marchand. Si le système de production n'est pas propice à la transition, l'agriculteur aura de grosses difficultés à changer la configuration de son exploitation.

Les freins à la transition

Le système de production agricole dominant est verrouillé (« lock-in ») autour d'un paradigme technologique reposant sur l'usage intensif des intrants, dont il est difficile de sortir. Plusieurs mécanismes, dits « d'auto-renforcement » peuvent expliquer ce phénomène de verrouillage (Fares et al, 2012) (Bidaud, 2013):

- *Les rendements croissants à l'adoption* sont liés aux effets de réseaux et d'apprentissages. Lorsque de nombreux agriculteurs choisissent d'utiliser une technologie, d'autres ont tendance à les imiter ce qui renforce la valeur d'usage de la technique mais aussi augmente les connaissances dans ce domaine. Cet enchaînement permet une augmentation des rendements et conforte les agriculteurs dans leur choix.
- *La compatibilité des standards* résulte de l'adoption massive d'une technique. Lorsqu'une technologie se retrouve en position dominante, les innovations sont alors développées pour s'y incorporer ou la compléter. Les solutions alternatives, ne respectant pas les standards, sont peu à peu mises de côté et moins adoptées par les agriculteurs. Ces derniers ont souvent investi dans des équipements compatibles avec la technologie dominante qui

⁵ L'agroécologie a fait l'objet de plusieurs analyses d'Entraide et Fraternité, une définition plus complète peut être trouvée dans l'analyse « Souverainetés » à l'adresse : <http://www.entraide.be/Souverainetes>

s'avèrent moins adaptés aux pratiques alternatives.

- *La mobilisation et l'état de la connaissance* des agents influencent leur capacité à adopter une technologie par rapport à une autre. Un agriculteur formé selon les concepts de l'agriculture conventionnelle et ayant acquis certaines compétences spécifiques ne sera pas enclin à innover surtout pour des technologies moins connues. Il sera d'ailleurs conforté dans son choix par son conseiller technique qui défend les pratiques qu'il maîtrise le mieux, souvent celles de l'agriculture conventionnelle.
- *L'organisation logistique de la filière* (collecte, tri, stockage, modes de contractualisation et de commercialisation) présente parfois une faible capacité d'adaptation. Cette tendance est en partie le résultat de la logique verticale des filières, c'est-à-dire construite autour d'une activité donnée, spécialisée (Caplat, 2014). Par conséquent, l'adoption de nouvelles pratiques par les agriculteurs est fortement remise en question car la collecte et la commercialisation de leurs produits ne sont plus assurées.
- *La structure organisationnelle de la filière* est définie comme les liens (financiers ou contractuels) qui coordonnent les acteurs d'une filière de production. Cette coordination peut présenter différents degrés d'intégrations qui influencent notamment la répartition de la valeur créée au sein de la filière. Une structure organisationnelle suffisamment intégrée permet une meilleure diffusion vers le producteur de la

valeur issue de la commercialisation des produits agricoles. De ce fait, les agriculteurs ont tendance à investir de manière à mieux s'intégrer dans une filière déjà structurée pour se garantir un meilleur revenu.

3. Rôle des coopératives dans la transition agroécologique

Compte tenu des différentes étapes nécessaires et des différents mécanismes de verrouillage, la transition vers des systèmes agroécologiques doit être pensée à l'échelle de l'exploitation mais aussi de la filière et du système agroalimentaire dans lesquels se situent les partenaires économiques des agriculteurs.

Dans son projet agroécologique pour la France, le Ministère de l'Agriculture (2012) a mis en évidence trois axes pour entamer et appuyer la transition des systèmes de production. L'approche globale se résume ainsi « Connaître et capitaliser » (axe n°1), « Diffuser et former » (axe n°2) et « Inciter » (axe n°3). Le dernier axe est bien entendu l'étape la plus délicate dans un système de production agricole particulièrement verrouillé.

Au vu de leur position dans la filière et de leurs rôles auprès des agriculteurs, les coopératives ont certainement un rôle à jouer dans le développement de ces axes et ceci pourrait être généralisable hors de France.

Connaître et capitaliser les connaissances en agroécologie

Il s'agit de regrouper, structurer et compléter les expériences et les

connaissances en matière d'agroécologie. En France, de nombreuses pratiques ont été mises en place par des agriculteurs sur leurs exploitations et doivent être comparées et regroupées avec d'autres techniques expérimentées. Le but est de les rendre mobilisables par le plus grand nombre. Dans certains cas, des solutions doivent être générées de manière à pouvoir adapter les pratiques à différents contextes. L'agroécologie mise beaucoup sur la recherche participative. Elle permet de répondre aux besoins exprimés par les agriculteurs tout en bénéficiant de leur capacité à conduire une expérience « au champ ». L'idée est aussi de conduire ces recherches avec les acteurs de diffusion (techniciens, écoles agricoles, institutions publiques, coopératives agricoles) pour assurer la transmissions de nouveaux savoirs au plus grand nombre.

Une coopérative offre un cadre idéal pour cette recherche participative. En effet, grâce à son réseau, elle permet à ses adhérents de se regrouper autour de projets communs comme par exemple des expérimentations collectives. Ce sont des espaces privilégiés entre agriculteurs où peuvent se concevoir des solutions aux questions posées par certaines pratiques agroécologiques. Ces propos sont confirmés par des agriculteurs français considérant que les essais à la ferme encadrés par les coopératives sont un moyen de faire évoluer leurs pratiques (Chantre, 2011). Une Coopération d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA) -L'Espérance des Epesses- située en Vendée a par exemple décidé de fédérer les agriculteurs pratiquant le semis direct de maïs sous couvert, pour perfectionner la technique. Des essais de semoir sont ainsi mis en place par la plate-forme et les

résultats comparés (CUMA, 2014). Il faut aussi souligner que l'acteur de diffusion - ici la coopérative via ses conseillers- est directement associé aux travaux de recherches.

Diffuser et former en agroécologie

Le but est de réussir à organiser et à amplifier la capacité de diffusion des pratiques agroécologiques. Actuellement, en France et ailleurs, de nombreuses innovations individuelles sont observables à l'échelle de l'exploitation, mais ne sont que trop rarement valorisées à l'échelle du territoire. Pour ce faire, tous les acteurs du développement rural doivent être impliqués.

Les coopératives agricoles, dont un des principes fondateurs est « l'éducation, la formation et l'information », sont amenées à jouer un rôle prépondérant dans ce dispositif. En outre, elles permettent la mise en place d'actions collectives de diffusion et de vulgarisation.

Les coopératives sont donc un outil idéal pour faire connaître une innovation au plus grand nombre d'adhérents. Pour ce faire, la coopérative peut par exemple encourager les agriculteurs ayant entamé leur transition à faire visiter leurs exploitations et à expliquer les pratiques utilisées. Des journées techniques peuvent aussi être organisées comme l'ont fait certaines coopératives CUMA en France par exemple sur le thème de l'autonomie alimentaire des élevages. Le but est de mettre en avant des réalisations concrètes ou certains équipements, mais aussi d'assurer un partage de connaissances entre les différents adhérents. Ces dialogues entre agriculteurs aident à améliorer les initiatives qui se développent

mais aussi à révéler les complémentarités entre exploitations et ainsi catalyser la construction de nouvelles modalités de mutualisation, autour de matériels, de salariés, de chantiers, ... (Cuma, 2014)

De plus, une coopérative peut pleinement participer à la formation des agriculteurs souhaitant modifier leurs pratiques. Des recherches participatives peuvent être mises en place. Ces dernières sont d'ailleurs un moyen efficace d'apprentissage pour les adhérents qui acquièrent des compétences méthodologiques et de l'autonomie (Bidaud, 2013). Il est aussi important de souligner la responsabilité de la coopérative qui doit proposer des expériences collectives sur des pratiques agroécologiques et pas seulement sur des techniques conventionnelles.

Enfin, les adhérents découvrent et mettent en pratique certaines techniques en fonction des dires des conseillers de la coopérative. Ces derniers ont un certain pouvoir à inciter les agriculteurs. Ils jouent alors un rôle essentiel dans la diffusion des innovations. Leur formation doit donc être adaptée, un conseiller devant être au courant des nouvelles pratiques agroécologiques mais aussi capable de lancer les partages d'expériences entre adhérents. La formation des agriculteurs et des conseillers est une condition pour dépasser le mécanisme de verrouillage relatif à la mobilisation et l'état de la connaissance.

Inciter les agriculteurs à se mettre en coopérative pour pratiquer l'agroécologie

La diffusion des pratiques agricoles dépend en grande partie de leur acceptabilité au sein des filières. Il ne suffit pas de former

un agriculteur pour qu'il s'engage dans l'agroécologie étant donné le cheminement nécessaire pour entamer sa transition et les différents mécanismes de verrouillage. Les agriculteurs doivent être incités à effectuer ce changement et à adopter de nouvelles pratiques. Cela passe par la mise en place de solutions technologiques alternatives, un accompagnement par un conseiller mais surtout des signaux positifs de la filière.

La mise à disposition de matériel spécifique

En plus de faciliter l'invention de nouvelles solutions et le partage des connaissances, comme expliqué précédemment, les projets collectifs menés par les coopératives permettent aussi de réduire les coûts liés par exemple aux investissements dans du matériel spécifique. En effet, la coopérative facilite le partage de matériel commun que chaque adhérent peut alors utiliser. Deux exemples peuvent illustrer ces propos. C'est le cas de la coopérative CUMA de l'Espérance des Epresses -citée précédemment- qui met à disposition de ces adhérents 3 outils de semis direct pour la culture de maïs. C'est aussi le cas de la Quercynoise, dans le Tarn-et-Garonne, qui fournit un semoir pour les féveroles (légumineuses) qui ont besoin d'une implantation spécifique.

En plus du matériel, la coopérative peut mettre des bâtiments agricoles à disposition de ses membres. Des producteurs laitiers de la Bresse, région française, ont pu ainsi créer une unité de séchage innovante de luzerne associée à une coopérative CUMA pour sa gestion. La coopérative, qui met à disposition des agriculteurs du matériel agricole pour la récolte, incite donc ceux-ci à produire de la luzerne et ainsi accroître leur autonomie protéique (CUMA, 2014).

La réorganisation des filières

Les coopératives ont également un rôle à jouer dans la réorganisation des filières. Ces dernières suivent en grande partie une logique dite verticale, axée autour d'un type de produit. Or, l'adoption de pratiques agroécologiques entraîne une modification et une diversification de la production. Un basculement vers des filières horizontales - comme les circuits-courts par exemple-, organisées autour d'un territoire, semble obligatoire pour s'adapter aux nouvelles offres de produits agricoles (Caplat, 2014).

Face à ce besoin d'évolution, les coopératives sont de bons moyens pour surmonter les mécanismes de verrouillage liés à la structure logistique et organisationnelle des filières.

- *Une amélioration dans la structure logistique des filières*

Les coopératives sont directement concernées par la structure logistique des filières. En effet, dans de nombreuses filières, c'est à elles d'assurer une meilleure coordination entre l'offre (en amont) et la demande (en aval) (Marie-Benoît Magrini, 2012). Les coopératives doivent par exemple trouver de nouveaux marchés ou changer leurs moyens matériels (par exemple le matériel de tri pour les récoltes de cultures associées) pour assurer des débouchés aux agriculteurs. D'après l'étude de Magrini et al. (2013), il s'avère que les coopératives dont la logistique est tournée vers une gestion par la qualité présentent une compatibilité a priori plus forte avec l'adoption de nouveaux produits issus de nouvelles pratiques agricoles. Cette enquête réalisée auprès de 15 coopératives agricoles du Midi-Pyrénées avait pour

objectif de caractériser les structures logistiques favorisant l'adoption des cultures associées⁶.

- *Une nouvelle structuration organisationnelle des filières*

Les coopératives peuvent aussi contribuer à une meilleure structure organisationnelle des filières. Une structure organisationnelle faiblement intégrée peut freiner les investissements et les apprentissages à long terme nécessaires pour changer de pratiques (voir point II.C). C'est le cas de la filière blé-dur française, qui selon Magrini et al. (2012), présente une forte segmentation entre l'amont agricole et l'aval industriel avec notamment une absence de liens financiers entre les organismes de collecte et les transformateurs. Cette faible coordination est un frein à l'adoption des associations de cultures dans la région. Compte tenu de leur position intermédiaire dans la filière, les coopératives peuvent remédier à ce type de problème et favoriser un bon développement de nouvelles pratiques. -

Le renforcement des liens entre agriculteurs et avec les consommateurs

Grâce à la coopération, la démarche de contractualisation peut également être utilisée pour favoriser les liens entre exploitations ayant différents profils de production sur un même territoire. Des échanges sont ainsi possibles entre les fermes de grandes cultures et des fermes d'élevage permettant par exemple l'écoulement de nouvelles productions (par

⁶ En ce qui concerne cette pratique innovante, l'étape la plus délicate est celle du tri. Il est par exemple nécessaire pour la coopérative de posséder des trieurs performants, densimétriques.

exemple protéagineux) ou autres (lisiers ou fumiers) (Caplat, 2014).

Enfin, la coopérative offre un cadre adéquat à ses adhérents pour se lancer dans les circuits courts⁷. A l'échelle du système alimentaire, les circuits-courts s'intègrent pleinement dans la démarche de l'agroécologie en permettant par exemple un meilleur partage de la valeur ajoutée au sein de la filière ou en reconnectant agriculteurs et consommateurs.



4. Une transition agroécologique possible avec les coopératives agricoles

Certains projets agroécologiques voient le jour partout en Europe. Toutefois, il est très difficile pour les agriculteurs de sortir du système agricole conventionnel. Le système agro-alimentaire est verrouillé par des mécanismes aujourd'hui clairement identifiés. La transition des exploitations agricoles nécessite différentes conditions difficiles à remplir. La conversion doit se

faire progressivement, étape par étape et elle est d'autant plus aisée si l'agriculteur est accompagné et impliqué dans des dynamiques collectives. L'agriculteur doit aussi avoir des signaux positifs de la filière dans laquelle il est intégré. La transition vers des systèmes agroécologique doit donc être pensée à l'échelle de l'exploitation, mais aussi de la filière et du système alimentaire.

Au vu de leur position dans la filière et auprès des agriculteurs, les coopératives agricoles ont un rôle à jouer dans cette transition agroécologique de l'agriculture européenne. Leur grande force est de pouvoir rassembler et coordonner, autour d'un projet commun, de nombreux agriculteurs situés sur un même territoire. Elles facilitent ainsi l'implication des agriculteurs dans des dynamiques collectives, condition importante pour entamer la transition agroécologique d'une exploitation. Les actions collectives peuvent à la fois contribuer à la mise en place de nouvelles solutions technologiques via la recherche participative mais aussi assurer la diffusion des pratiques agroécologiques et la formation continue des agriculteurs.

Les coopératives agricoles ont aussi leur place dans la réorganisation des filières axée sur une logique horizontale et territoriale. Une telle organisation laisse le choix aux agriculteurs de modifier et/ou diversifier leurs productions agricoles selon le potentiel de leur exploitation et non en fonction de l'organisation de la filière. Une révision de l'organisation logistique et organisationnelle des coopératives signifie l'achat de matériel de collecte et de stockage adéquats, des contrats de filières voire la détention

⁷ Un circuit court est un mode de commercialisation de produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur (vente à la ferme, sur les marchés,...), soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire (restauration, commerçant-détaillant). Voir l'analyse d'E&F sur le sujet :

<http://www.entraide.be/Des-circuits-courts-pour-changer>

d'outils de transformation et de commercialisation. La coopérative peut participer au raccourcissement de la filière grâce à la mise en place de circuits courts.

Les coopératives agricoles doivent donc être associées aux différents plans visant la transition agroécologique du territoire européen. Il est aussi nécessaire d'inciter ces structures à revoir leur organisation et à se (re)mettre au service des agriculteurs et du territoire. Pour ce faire les coopératives doivent donc être soutenues par les gouvernements au niveau national et européen avec le développement de politiques et de mesures spécifiques.

BIBLIOGRAPHIE

ACI. 1995. Déclaration sur l'Identité Coopérative Internationale.

Altieri. 1995. Agroecology : the science of sustainable agriculture. Westview Press

Alternatives Sud. 2014. Agroécologie : enjeux et perspectives. Point de vue du Sud.

Assens, C. 2013. Entre territoire et marché. La stratégie bipolaire des coopératives agricoles. *Revue française de gestion*. 230 : pp 34-54.

Bidaud, F. 2013. Transitions vers la double performance : quelques approches sociologiques de la diffusion des pratiques agroécologiques. Centre d'études et de prospectives. Analyse n°63.

Bijman, J., Iliopoulos, C., Poppe, K.J., Giiselinckx, C., Hagedorn, K., Hanish, M., Hendrikse, G.W.J., Kùlh, R., Ollila, P., Pyykkönen, P. and van der Slangen G. 2012. Soutien aux coopératives agricoles. Résumé.

Caplat, J. 2014. Changeons d'agriculture Réussir la Transition. Domaines du possibles – Actes Sud.

Chantre. 2011. Apprentissages des agriculteurs vers la réduction d'intrants en grandes cultures : Cas de la Champagne Berrichonne dans les années 1985-2010. Thèse de doctorat, AgroParisTech

Coop FR. 2010. Les entreprises coopératives, des acteurs majeurs du développement économique et social.

Cuma. 2014. Cuma : Cap vers l'agroécologie. Hors-série mars 2014.

Cuma. 2010. En groupe, se lancer dans les circuits courts. Ateliers de transformation.

Fares, M., Magrini, M.B. and Triboulet, P. 2012. Transition agroécologique, innovation et effets de verrouillage: le rôle de la structure organisationnelle des filières. Le cas de la filière blé dur française. *Cah Agric.* 21 (1) : pp 34-45.

Koohafkan P., et al. 2011. Green agriculture : foundations for biodiverse, resilient and productive agricultural systems. *International Journal of Agriculture Sustainibility*.

Marie-Benoît Magrini, P. T. (2012). « *Pratiques agricoles innovantes et logistique des coopératives agricoles. Une étude ex-ante sur l'acceptabilité de cultures associées blé dur-légumineuses* ». Économie rurale.

Ministère de l'Agriculture, d. l. (2012). *Agriculteurs produisons autrement. Projet agro-écologique pour la France*.